

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 5 juillet 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Autorisation signataires - Convention collective des employés municipaux - Années 2016-2020.
  - 4.2 Autorisation signataires - Lettre d'entente avec le SCFP section locale 2903 concernant la prolongation de la période de probation de M. Michel Ruel, employé affecté au poste d'opérateur en assainissement des eaux.
  - 4.3 Adoption de la "Politique de rémunération du personnel cadre de la Municipalité de Lac-Etchemin - Années 2016 à 2020".
  - 4.4 Adoption du règlement numéro 161-2016 amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'augmenter le capital du fonds de roulement de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.5 Adoption du règlement numéro 162-2016 relatif à un programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises sur le territoire municipal.
  - 4.6 Adoption du règlement numéro 163-2016 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.7 Adoption de la "Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail".
  - 4.8 Autorisation signataires - Entente de gestion SHQ-Municipalité de Lac-Etchemin-Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour deux (2) logements admissibles au PSL Santé mentale.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Politique de tarification pour dispenser le cours pompier 1 en sécurité incendie - Années 2016-2020.

- 5.2 Adoption de la Politique salariale pour les pompiers volontaires du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin - Années 2016-2020.
- 5.3 Adoption de la "Politique salariale des premiers répondants médicaux - Années 2016-2020".
- 5.4 Confirmation - Rémunération du personnel affecté à la brigade scolaire - Années 2016-2020.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 élaboré par la firme Tetra Tech QI inc.
- 6.2 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection d'un ponceau traversant la route 277.
- 6.3 Approbation de l'entente avec le Manoir Lac-Etchemin pour l'installation des bornes de recharge pour les voitures électriques.
- 6.4 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à MM. Julien et Simon Tremblay pour des fondations à ciel ouvert.
- 6.5 Mandat au cabinet Inuk International Safety, consultant et expert conseils sécurité aéronautique, concernant des travaux de réaménagement et de certification de l'aérodrome de Lac-Etchemin (CSC5).

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Résolution d'embauche pour Jessica Pouliot comme aide-monitrice pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Année 2016.
- 7.2 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.3 Demande de permis de réunion - Jeux Intervillages des Etchemins le samedi 20 août 2016.
- 7.4 Adjudication de contrat - Entretien du système de réfrigération à l'aréna municipal pour la saison 2015-2016.
- 7.5 Octroi du contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin et autorisation de signature.
- 7.6 Demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'infrastructure communautaire PIC 150" pour l'amélioration des terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue et autorisation de signature.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1
- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
  - 11.1 Souscription(s) diverse(s) :
    - a)
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin».*

129-07-2016

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

130-07-2016

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

131-07-2016

4.1

**AUTORISATION SIGNATAIRES - CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ANNÉES 2016-2020**

---

Considérant que le comité patronal en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2903;

Considérant que les membres du syndicat ont accepté ce projet de convention et les dernières offres du comité patronal, lors d'une assemblée générale tenue le 13 juin 2016;

Considérant que les membres du comité patronal ont présenté l'entente de principe aux membres du Conseil municipal lors d'un comité de travail tenu le 27 juin 2016;

**Considérant que les membres du Conseil municipal soutiennent et croient fermement à l'importance de respecter le résultat de l'exercice d'équité salariale effectué en 2002 et révisé en 2010 et 2015 conformément avec la Loi;**

**Considérant que le résultat de cet exercice a toujours été étroitement lié au taux salarial octroyé à chacun des postes syndiqués conformément au pointage alloué lors dudit exercice et lors des évaluations du maintien de l'équité salariale (2010 et 2015);**

Considérant que les membres du Conseil municipal soutiennent et croient qu'il n'y a pas lieu de modifier cet équilibre dûment confirmé par le processus d'équité salariale implanté et respecté par la Municipalité de Lac-Échemin au cours des dernières années;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

**QUE conditionnellement à l'acceptation par le syndicat de la proposition de l'employeur concernant l'« Annexe B - Salaires», laquelle est jointe à la présente résolution, la convention collective, couvrant les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020) à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2903, soit acceptée par le Conseil municipal pour être mise en application dès sa signature;**

QUE MM. Harold Gagnon, maire et Laurent Rheault, directeur général, ainsi que Mme Judith Leblond, conseillère, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite convention collective entre la Municipalité de Lac-Échemin et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2903.

***Adoptée à l'unanimité.***

132-07-2016  
4.2

**AUTORISATION SIGNATAIRES - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 2903 CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. MICHEL RUEL, EMPLOYÉ AFFECTÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR EN ASSAINISSEMENT DES EAUX**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Échemin paraphe l'entente à intervenir avec le SCFP section locale 2903 concernant la prolongation de la période de probation de M. Michel Ruel, employé affecté au poste d'opérateur en assainissement des eaux;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer la lettre d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Échemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

133-07-2016  
4.3

**ADOPTION DE LA "POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉES 2016 À 2020"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique de rémunération du personnel cadre de la Municipalité de Lac-Échemin - Années 2016 à 2020" telle que préparée et soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

134-07-2016  
4.4

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 30-2003 (CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT) AFIN D'EN AUGMENTER LE CAPITAL À UN MONTANT DE 1 141 500 \$**

---

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 161-2016 le 30 juin 2016;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 juin 2016, une demande de dispense de la lecture, lors de l'adoption, a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 161-2016 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution l'adoption du règlement numéro 161-2016, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

135-07-2016  
4.5

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162-2016 RELATIF À UN  
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR  
FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES  
SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL**

---

Considérant que le Conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Lac-Etchemin d'adopter un programme d'incitatifs fiscaux et financiers pour les entreprises visant à s'établir sur son territoire ou à s'agrandir ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'adopter un programme afin de s'assurer des retombées économiques significatives et empêcher le déplacement d'entreprises d'une municipalité à l'autre;

Considérant les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

Considérant que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2016;

À CES CAUSES :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 162-2016, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

136-07-2016  
4.6

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2016 RELATIF AU  
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-  
ETCHEMIN**

---

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 163-2016 le 3 juin 2016;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

Considérant la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

Considérant qu'avis public de présentation du présent règlement a été donné conformément à la loi le 8 juin 2016;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 163-2016 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 163-2016, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

137-07-2016  
4.7

**ADOPTION DE LA "POLITIQUE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI DES RÈGLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption de la "Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail", tel que déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

138-07-2016  
4.8

**AUTORISATION SIGNATAIRES - ENTENTE DE GESTION SHQ-MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN POUR DEUX (2) LOGEMENTS ADMISSIBLES AU PSL SANTÉ MENTALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le maire Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à une entente de gestion entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour deux (2) logements admissibles au PSL Santé mentale;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin à gérer les suppléments au loyer attribués à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

139-07-2016  
5.1

**POLITIQUE DE TARIFICATION POUR DISPENSER LE COURS POMPIER 1 EN SÉCURITÉ INCENDIE - ANNÉES 2016-2020**

---

Considérant la possibilité que notre service sécurité incendie soit sollicité pour la dispense du "Programme de formation pompier 1" par l'entremise du directeur, M. Sylvain Poulin;

Considérant que le "directeur de la sécurité incendie" a préparé à cet effet, une grille tarifaire pour la formation d'un pompier du service de la sécurité incendie de Lac-Étchemin - années 2016 à 2020;

Considérant que la grille tarifaire inclut également la tarification pour la formation d'un pompier provenant d'une municipalité faisant partie de la MRC des Etchemins ainsi que hors MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte la "grille tarifaire - Années 2016 à 2020" déposée et mise à jour par le directeur de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Étchemin. Ladite grille est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et son application sera effective dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

140-07-2016  
5.2

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉES 2016-2020**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique salariale pour les pompiers volontaires du service de la sécurité incendie - années 2016-2020", telle que soumise aux membres du conseil par la direction générale;

QUE ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

141-07-2016  
5.3

**ADOPTION DE LA "POLITIQUE SALARIALE DES PREMIERS RÉPONDANTS MÉDICAUX - ANNÉES 2016-2020"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique salariale pour les premiers répondants médicaux du service de la sécurité incendie - années 2016-2020", telle que soumise aux membres du conseil par la direction générale;

QUE ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

142-07-2016  
5.4

**CONFIRMATION - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ À LA BRIGADE SCOLAIRE - ANNÉES 2016-2020**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accorde les ajustements suivants à la rémunération versée au personnel affecté à la brigade scolaire soit :

**POUR UNE TÂCHE COMPLÉTÉE PAR MOIS TRAVAILLÉ (BRIGADE LE MATIN, LE MIDI AVANT ET APRÈS LE DÎNER ET À LA FIN DE LA JOURNÉE)**

<b>2016</b> (effectif dès le 1 <sup>er</sup> septembre)	<b>2017</b> (effectif dès le 1 <sup>er</sup> janvier)	<b>2018</b> (effectif dès le 1 <sup>er</sup> janvier)	<b>2019</b> (effectif dès le 1 <sup>er</sup> janvier)	<b>2020</b> (effectif dès le 1 <sup>er</sup> janvier)
408,81 \$ x 2,25% = 418,01 \$	418,01 \$ x 2,25% = 427,42 \$	427,42 \$ x 2,25% = 437,04 \$	437,04 \$ x 2,25% = 446,87 \$	446,87 \$ x 2,00% = 455,81 \$

**Note : À cette rémunération s'ajoute l'indemnité du droit aux congés annuels payés (vacances) stipulé à la Loi sur les normes du travail.**

***Adoptée à l'unanimité.***

6.

**DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

143-07-2016  
6.1

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018 ÉLABORÉ PAR LA FIRME TETRA TECH QI INC.**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préparé par la firme Tetra Tech QI inc. et qu'elle est en accord avec les recommandations de cette dernière, conditionnellement à ce que les corrections nécessaires à son acceptation soient exécutées et approuvées par le MAMOT;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

144-07-2016  
6.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU TRAVERSANT LA ROUTE 277**

Considérant que la municipalité procède déjà à l'élaboration de plans et devis pour la réfection de son égout pluvial aux abords de la route 277 et que la réfection dudit ponceau est complémentaire à ces travaux;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une offre de service et que celle-ci s'élève à 6 900 \$ (taxes en sus) pour lesdits services (voir l'offre du 26 mai 2016 #réf : 32167TT);

Considérant que ce montant sera entièrement défrayé par le MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à "Tetra Tech QI inc." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection du ponceau traversant la route 277 appartenant au MTMDET pour un montant forfaitaire de 6 900 \$ plus les taxes, montant qui, par la suite, sera refacturé à 100% au MTMDET.

***Adoptée à l'unanimité.***



145-07-2016  
6.3

**APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC LE MANOIR LAC-ETCHEMIN POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES**

---

Considérant que la municipalité a pris connaissance de l'entente préparée pour l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques au Manoir Lac-Etchemin et qu'elle est en accord avec celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte de conclure ladite entente et mandate le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette comme signataire.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.4

**DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL A L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À MM. JULIEN ET SIMON TREMBLAY POUR DES FONDATIONS À CIEL OUVERT**

---

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à MM. Julien et Simon Tremblay concernant une fondation à ciel ouvert sur leur terrain, sur une période de plus de six (6) mois, sise sur le lot 3 602416, route du Sanctuaire, et ce, contrevenant à l'article 3.3 du règlement de construction numéro 64-2006. Par ailleurs, le Conseil municipal est en accord à ce que l'inspecteur en bâtiment procède à l'émission d'un constat d'infraction si la date butoir n'est pas respectée.

146-07-2016  
6.5

**MANDAT AU CABINET INUK INTERNATIONAL SAFETY, CONSULTANT ET EXPERT CONSEILS SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE, CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CERTIFICATION DE L'AÉRODROME DE LAC-ETCHEMIN (CSC5)**

---

Considérant que la municipalité désire maintenir en opération son aérodrome en effectuant des travaux de réaménagement qui permettront d'offrir un site aéroportuaire conforme aux exigences de Transport Canada;

Considérant que le cabinet Inuk International Safety spécialisé en matière de sécurité aéronautique a proposé ses services à titre gracieux à la municipalité pour les services décrits ci-dessous :

- Travaux de conception de l'aménagement et structures du site aéroportuaire selon les normes édictées par Transport Canada en ce qui concerne les règles d'exploitation d'un aérodrome énoncées dans la Partie III du Règlement de l'aviation canadien (RAC), 301 - 302. D'après le manuel (TP.312) et les dispositions réglementaires relatives à la certification des aéroports;
- Pour la réalisation du manuel d'exploitation d'aérodromes (AOM) et les documents s'y rapportant et qui seront déposés à Transport Canada;
- Élaboration et gestion de la sécurité lors d'événements aéronautiques dans le cadre du 150<sup>e</sup> de la Municipalité de Lac-Etchemin et autres activités sur deux (2) ans.

En contrepartie, la municipalité mettra à leur disposition, les services bureautiques de son administration pour assister dans ses travaux le cabinet Inuk International Safety dans le cadre de la réalisation du Manuel Exploitation Aérodrome (AOM) et assumera les frais de déplacements et d'hébergement pour la rencontre avec Transport Canada;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie au cabinet "Inuk International Safety" le mandat de prestataire de services professionnels pour le réaménagement de son aérodrome et la réalisation et la remise d'un Manuel Exploitation Aérodrome (AOM) conforme à Transport Canada, et ce, à titre gracieux.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

147-07-2016  
7.1

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR JESSICA POULIOT COMME AIDE-MONITRICE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE 2016**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme l'engagement de Jessica Pouliot comme aide-monitrice pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour, le tout effectif à la date d'embauche soit le 3 mai 2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

148-07-2016  
7.2

**ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"**

---

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et des activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres de la Commission des loisirs ont été consultés sur la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommandent l'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

149-07-2016  
7.3

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION - JEUX INTERVILLAGES DES ETCHEMINS LE SAMEDI 20 AOÛT 2016**

---

Considérant que la première édition des Jeux Intervillages des Etchemins aura lieu à Lac-Etchemin, sur les terrains de la municipalité, le samedi 20 août 2016;

Considérant que les jeux seront suivi d'une soirée incluant une remise de prix et de l'animation avec un groupe musical;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin voit à l'organisation complète de la première édition;

Considérant que les profits serviront à maintenir la présentation de cette activité à chaque année dans chacun des villages de la MRC;

Considérant que nous désirons vendre des boissons alcooliques durant la soirée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

De mandater le gérant d'aréna et animation loisirs, M. José Poulin, à présenter une demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention du permis requis.

***Adoptée à l'unanimité.***

150-07-2016  
7.4

**ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA MUNICIPAL POUR LA SAISON 2015-2016**

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service d'entretien du système frigorifique de l'aréna municipal en 2015;

Considérant que la firme Cimco Réfrigération avait obtenu le contrat pour une période de 5 ans mais renouvelable à chaque année;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde à la firme Cimco Réfrigération, le contrat de service pour l'entretien du système frigorifique de l'aréna municipal, pour une période d'un an (saison 2016-2017), selon les prix et les conditions mentionnés dans l'offre reçue, soit 5 120 \$, plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

151-07-2016  
7.5

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire propose de prolonger pour une période de deux (2) ans, le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna compte-tenu du bon service offert à la clientèle lors de la dernière saison;

Considérant que Gestion RVL a été vendue à M. Jean-Pierre Lessard de Thetford-Mines et que les employés en place demeurent les mêmes pour la prochaine année;

Considérant que l'expertise de l'entreprise demeure en place;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin à M. Jean-Pierre Lessard pour deux (2) ans avec une majoration de 5% par année et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

152-07-2016  
7.6

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE PIC 150" POUR L'AMÉLIORATION DES TERRAINS SPORTIFS DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le Conseil municipal désire présenter une demande dans le cadre du "Programme d'infrastructure communautaire PIC 150" pour améliorer les terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue;

Considérant que certains équipements demandent une intervention rapide compte-tenu de leur vétusté;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'infrastructure communautaires PIC 150".

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

153-07-2016

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS  
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN  
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour juin 2016 pour la somme de 449 048,77 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 324 031,88 \$ et déboursés directs : 125 016,89 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**28 juin 2016**

Lettre de remerciements de M. Richard Grenier, directeur de l'École de glisse du Mont-Orignal, afin de remercier la municipalité pour la contribution financière dans le cadre du souper-bénéfice qui a eu lieu le 21 mai dernier. Tous les moniteurs et les membres du comité organisateur sont reconnaissants de cette participation qui fut un réel succès.

---

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

**SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE SUPPLÉANT

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRETÉAIRE-TRÉSORIER